

Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie



# DISTRICT DE L'AUDE DE FOOTBALL

Saison 2019/2020  
L'Officiel n° 23  
Du 13 février 2020

# L'OFFICIEL

# 11



## LES VALEURS DU FOOTBALL

**P**

**PLAISIR**  
Plaisir de jouer à tout âge  
et tout niveau

**R**

**RESPECT**  
Respecter l'adversaire,  
l'arbitre, l'encadrement

**Ê**

**ENGAGEMENT**  
Engagement  
du corps et du cœur

**T**

**TOLÉRANCE**  
Exemplaire dans l'accueil  
de toutes les aptitudes

**S**

**SOLIDARITÉ**  
Solidarité du football français  
et du sport d'équipe

District de l'Aude de Football  
BP 1037 - 7 Rue Haute  
11860 CARCASSONNE CEDEX 9

☎ : 04.68.47.39.60

✉ : [secretariat@aude.fff.fr](mailto:secretariat@aude.fff.fr)

# NOS PARTENAIRES



PRÉFET  
DE L'AUDE



## COMITE DE DIRECTION

**BO N° 23 du 13 février 2020**

Président: M LACOUR

Présents Mme ROYER – Mrs AKLI - BERTI – BONHOMME- BONNET –BOUDET– DRIF - GERARD - GIBERT - GRILLE- JORGE - MANI- PETROSINO - PITIE - ROGER– RONTES – VALET –ZAMO

Excusés : Mme SAVIANA-Mrs BEAUBOIS–TRASTET- ROQUE -DAYDE Dominique

Assiste à la réunion : M DURANTE MALVY Fabien

En début de séance, le comité de direction approuve le BO n° **22 du 06 février 2020**

## TIRAGE DES COUPES SENIORS ET FEMININES SENIORS

Le tirage des coupes seniors et féminines seniors aura lieu le jeudi 20 février à partir de 18h30 au siège du District de l'Aude.

Les clubs concernés sont invités à y participer.

## REMISE DE LABELS

Le district remettra le label au club de FC Corbières Méditerranée le mercredi 26 février 2020 à 19 heures, au siège du club.

## 32ème DE FINALE DE COUPE DE FRANCE DE FUTSAL

Le comité de direction félicite l'équipe de Carcassonne Agglomération Futsal pour sa prestation lors des 32<sup>ème</sup> de finale de coupe de France de Futsal .

Il félicite également les supporters des deux clubs pour leur excellente tenue.

## COURRIERS RECUS

### DDCSPP

#### Service National Universel 2020

Le département de l'Aude doit constituer une cohorte de 150 volontaires qui participeront au séjour de cohésion de douze jours d'une mission d'intérêt général entre les 22 juin et 3 juillet 2020 dans un autre département , puis effectueront leur mission d'interêt général dans l'Aude.

Depuis le 3 février 2020 jusqu'au 3 avril, les jeunes âgés de 15 à 17 ans peuvent s'inscrire en ligne pour participer au SNU via le lien suivant : [www.snu.gouv.fr](http://www.snu.gouv.fr).

Un dossier complet est adressé à chaque club afin que les responsables puissent en prendre connaissance ; si des renseignements complémentaires sont nécessaires ne pas hésiter à contacter le service de la Jeunesse et Sports de la DDCSPP .

### Conseil départemental

Pole aménagement durable

Convention au développement du sport

## SITUATION FINANCIERE DES CLUBS

Les clubs mentionnés ci-dessous, redevables auprès du District, sont invités à s'acquitter de leur dette

**Pour les clubs ayant opté pour le prélèvement mensuel, celui-ci s'effectuera le 25 février 2020**

**Pour les clubs n'ayant pas opté pour le prélèvement mensuel, le paiement de cette dette doit être parvenu au District obligatoirement avant le 25 février 2020 dernier délai**

**En cas de non-paiement à la date prévue, en cas de chèque ou de prélèvement non approvisionné, la commission Règlement et contentieux du district se saisira du dossier et il sera fait application de l'article 89 bis des règlements du district**

**Rappel de l'article ARTICLE 89 Bis**

Chaque début de mois paraîtra sur l'Officiel 11 la liste des clubs non à jour financièrement auprès du District.

**Faute de règlement des sommes dues dans le délai fixé sur l'Officiel 11, les clubs débiteurs seront sanctionnés de droit par la commission Règlement et contentieux du district d'un point de pénalité avec sursis pour leur équipe supérieure senior, féminine ou jeune évoluant en District.**

**Les récidives seront appliquées tous les mois de la façon suivante :**

**-1<sup>ère</sup> récidive : sanction de deux points de pénalité**

**-2<sup>ème</sup> récidive : sanction de trois points de pénalité**

**-3<sup>ème</sup> récidive : Le club est exclu de toute compétition (sauf pour le football d'animation) pour la saison en cours à compter de la date indiquée au procès-verbal de la commission.**

581877	ALARIC FC	300,82 €	550702	MALVES E.S.	246,08 €
505991	ALZONNE F.C.	472,25 €	539814	MAS STE PUELLES F.C.	450,23 €
554462	ARMISSAN FC	89,60 €	549437	MINERVOIS U S	708,93 €
518004	ARZENS E.S.	148,01 €	560236	MONTREAL FC	142,82 €
552042	BAGES F.C.	37,00 €		MONTREAL	
519689	BRAM A.S	226,59 €	533424	OLYMPIQUE	162,36 €
590237	BRIOLET FC	353,02 €		MOUSSAN	
547377	CARCAS ASC DES ILES	150,97 €	552807	MONTREDON	577,10 €
560277	CARCAS DOMAIRON AS	368,17 €	581261	MT NOIRE US	434,63 €
548132	CARCASSONNE FAC	378,30 €	580676	NARBONNAIS UFC	574,02 €
564161	CASTEL FC CHAURIEN	159,47 €		OL CORBIERES ST	
540546	CASTELNAUDARY C.O	1 081,81 €	564014	ANDREEN	198,17 €
522805	CAUX SAUZENS F.C	122,33 €	533130	PEXIORA A S	344,14 €
515424	CHALABRE F.C	410,80 €	527203	PEZENS USA	131,42 €
552094	CLAPE Méditerranée	395,00 €	564098	PIEUSSE RC	151,44 €
580919	CORBIERES MED	985,31 €	524095	QUILLAN H.V.FC	129,23 €
528505	CUXAC AUDE OL	1 172,07 €	519687	RAZES LASSERRE	449,22 €
564150	ESPERAZA AS	55,44 €	563669	SAISSAC CABARDES	432,27 €
552043	ESPOIR COURSANAIS	620,44 €	580855	SALLELOIS FC	23,84 €
517800	FANJEAUX E.S.	328,24 €	527209	SALLES HERS U S	104,12 €
560279	FLEURY FC	88,68 €	539816	SOUILHE F C	10,84 €
564181	GCSM	68,70 €	525531	ST NAZAIRE F C	383,04 €
581405	GFPLM	322,50 €	520185	ST PAPOUL O S	485,57 €
547920	GFC	367,60 €	548191	TRAPPEL PENNAUTIER FC	309,40 €
541675	GRUISSAN MJC	176,01 €	550059	UF LEZIGNANAIS	670,57 €
563596	HT MINERVOIS OL	645,26 €	581377	VENTENAC AS	211,46 €
533755	LE COUGAING F.C.	428,93 €	582387	VILLASAVARY US	376,85 €
538458	LES MARTYS OL	199,23 €	548101	VILLEDUBERT F C	450,61 €
564062	LEZIGNAN ATLAS	102,76 €	529108	VILLEGLEY F C	562,57 €
590197	LUC FC	77,04 €	527488	VILLEPINTE A S	59,76 €
549438	MALEPERE F.C.	474,90 €			

## COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

BO N° 23 DU 13/02/2020

Présents : Mme LABORDE-Mrs VALET – RONTES – DRIF- GRILLE- LE MOAL

### **CUXAC D'AUDE / TRAPEL PENNAUTIER D2 poule B du 09/02/20**

Vu la programmation

Vu le courriel du club du Trapel Pennautier

Considérant les articles 14,18 et 84 des RdD de l'Aude

Considérant que le club du Trapel n'a pas été en mesure de présenter une équipe pour la rencontre

Jugeant en premier ressort

**Donne match perdu par forfait à l'équipe du Trapel Pennautier**

**Cuxac d'aude-03 (4pts) / Trapel Pennautier -00 (0pt)**

**Pas de frais d'arbitrage**

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

### **BAGES / COURSAN D4 poule C du 09/02/20**

Vu la feuille de match

Vu le courriel du club de Coursan

Considérant les articles 14,18 et 84 des RdD de l'Aude

Considérant que le club de Coursan n'a pas été en mesure de présenter une équipe pour la rencontre

**Jugeant en premier ressort**

**Donne match perdu par forfait à l'équipe de Coursan**

**Bages -03 (4pts) / Coursan -00 (0pt)**

**Pas de frais d'arbitrage**

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

**MAS STES PUELLES / NAUROUZE LAB  
D4 poule B du 09/02/20**

Vu la feuille de match

Vu le courriel du club de Naurouze Lab

Considérant les articles 14,18 et 84 des RdD de l'Aude

Considérant que le club du Naurouze Lab n'a pas été en mesure de présenter une équipe pour la rencontre

**Jugeant en premier ressort**

**Donne match perdu par forfait à l'équipe de Naurouze Lab**

**Mas Stes Puelles -03 (4pts) / Naurouze Lab -00 (0pt)**

**Pas de frais d'arbitrage**

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

**ESPERAZA / RAZES O  
D4 poule A du 09/02/20**

Vu la programmation

Vu le courriel du club du Razès OI

Considérant les articles 14,18 et 84 des RdD de l'Aude

Considérant que le club du Razès OI n'a pas été en mesure de présenter une équipe pour la rencontre

**Jugeant en premier ressort**

**Donne match perdu par forfait à l'équipe du Razès OI**

**Esperaza -03 (4pts) / Razès OI -00 (0pt)**

**Pas de frais d'arbitrage**

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

**ALZONNE / ST MARTIN LALANDE  
D4 poule A du 09/02/20**

Vu la feuille de match

Vu le rapport de l'arbitre

Considérant les articles 14,18 des RdD de l'Aude

Considérant que l'arbitre a arrêté la rencontre à la 70<sup>ème</sup> minute l'équipe de St Martin Lalande étant réduite à moins de 8 joueurs.

**Jugeant en premier ressort**

**Donne match perdu par pénalité à l'équipe de St Martin Lalande**

**Alzonne -11 (4pts) / St Martin Lalande -00 (1pt)**

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

**GFPLM / TRAPEL PENNAUTIER  
Féminine Sénior coupe District du 09/02/20**

Vu la programmation

Vu le courriel du club Du Trapel Pennautier

Considérant les articles 14,18 et 84 des RdD de l'Aude

Considérant que le club du Trapel Pennautier n'a pas été en mesure de présenter une équipe pour la rencontre

**Jugeant en premier ressort**

**Donne match perdu par forfait à l'équipe du Trapel Pennautier**

**L'équipe du GFPLM est qualifiée pour le prochain tour**

**Pas de frais d'arbitrage**

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

**CARCASSONNE FEM / LIMOUX**  
**Féminine U15 coupe District du 09/02/20**

Vu la programmation

Vu le courriel du club de Limoux

Considérant les articles 14,18 et 84 des RdD de l'Aude

Considérant que le club de Limoux n'a pas été en mesure de présenter une équipe pour la rencontre

Jugeant en premier ressort

**Donne match perdu par forfait à l'équipe de Limoux**

**L'équipe de Carcassonne FEM est qualifiée pour le prochain tour**

**Pas de frais d'arbitrage**

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

**UFC NARBONNE / ALARIC**  
**Féminine Sénior D3 du 09/02/20**

Vu la programmation

Vu le courriel du club d'Alaric

Considérant les articles 14,18 et 84 des RdD de l'Aude

Considérant que le club d'Alaric n'a pas été en mesure de présenter une équipe pour la rencontre

**Jugeant en premier ressort**

**Donne match perdu par forfait à l'équipe d'Alaric**

**UFC Narbonne -03 (4pts) / Alaric -00 (0pt)**

**Pas de frais d'arbitrage**

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation



**TRAPEL PENNAUTIER / UF LEZIGNAN  
Féminine U15 F coupe District du 08/02/20**

Vu la programmation

Vu le courriel du club de l'UF Lézignan

Considérant les articles 14,18 et 84 des RdD de l'Aude

Considérant que le club de l'UF Lézignan n'a pas été en mesure de présenter une équipe pour la rencontre

**Jugeant en premier ressort**

**Donne match perdu par forfait à l'équipe de l'UF Lézignan**

**L'équipe du Trapel Pennautier est qualifiée pour le prochain tour**

Pas de frais d'arbitrage

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

**CONQUES VILLEGLY / CUXAC D'AUDE  
U15 D2 phase 2 du 08/02/20**

Vu la feuille de match

Vu le courriel tardif du club de Cuxac d'aude

Considérant les articles 14 et 15 du R Inter district

Considérant que le club de Cuxac d'Aude n'a pas été en mesure de présenter une équipe pour la rencontre

**Jugeant en premier ressort**

**Donne match perdu par forfait à l'équipe de Cuxac d'Aude**

**Conques Villegly -03 (3pts) / Cuxac d'Aude -00 (-1pt)**

**Les frais d'arbitrage sont à la charge du club de Cuxac d'Aude**

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

**FA CARCASSONNE / QUILLAN FAHVA  
U13 phase 3 du 08/02/20**

Vu la feuille de match

Vu le rapport de l'arbitre

Considérant les articles 14 et 15 du R Inter district

Considérant que le club de Quillan Fahva n'a pas été en mesure de présenter une équipe pour la rencontre

**Jugeant en premier ressort**

**Donne match perdu par forfait à l'équipe de Quillan Fahva**

**FAC -03 (3pts) / Quillan -00 (-1pt)**

**Les frais d'arbitrage sont à la charge du club de Quillan Fahva**

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

**CHALLENGE PEYTAVY  
U13 du 08/02/20**

Vu la feuille de match

Vu le rapport de l'arbitre

Considérant les articles 14 et 15 du R Inter district

Considérant que les clubs de Limoux et de Villegly n'ont pas été en mesure de présenter une équipe pour les rencontres

**Jugeant en premier ressort**

**Donne match perdu par forfait aux équipes de Limoux et de Villegly**

**Les deux autres équipes présentes sont qualifiées**

**Les frais d'arbitrage sont à la charge aux clubs de Limoux et de Villegly**

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

**CHALABRE / MALEPERE  
D2 poule A du 09/02/20**

Vu la feuille de match

Vu les réserves déposées et confirmées par le club de Malepère par courriel officiel en date du 11/02/20

Les réserves formulées sont recevables

Considérant les articles 92, 160 des RG de la 3F et les articles 45 et 47 des statuts de l'arbitrage  
Considérant le BO N° 43 du 20 juin 2019

Considérant que l'équipe première du club de Chalabre étant en 1<sup>ère</sup> année d'infraction au statut d'arbitrage, celle-ci ne peut aligner que 4 mutés inclus avec 2 hors période.

Après contrôle et vérification

Seuls 3 mutés, en la période normale, sont inscrits sur la feuille de match.

**Jugeant en premier ressort**

**Les réserves ainsi formulées ne peuvent être prises en considération**

**Confirme le résultat acquis sur le terrain**

**Les droits de confirmations sont à la charge du club de Malepère**

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

**CUXAC D'AUDE / PEZENS  
D3 poule B du 09/02/20**

Vu la feuille de match

Vu le rapport de l'arbitre qui confirme les réserves déposées avant match

Vu les réserves déposées et confirmées par le club de Pezens par courriel officiel en date du 09/02/20

Les réserves formulées sont recevables

Considérant l'article 22 des RdD de l'Aude et 139 des RG de la 3F.

Considérant la dernière rencontre réellement jouée par l'équipe première en date du 02/02/20

Après vérification et contrôle

Deux joueurs, sur les rencontres considérées, sont inscrits et ont participé

Il s'agit de Messieurs

BARTHAS Samuel N° 1896518173

PUYAL Jean Christophe N° 1465323534

**Jugeant en premier ressort**

**Donne match perdu par pénalité à l'équipe de Cuxac D'Aude**

Cuxac d'Aude -00(1pt) / Pezens -03 (4pts)

**Les droits de confirmations sont à la charge de Cuxac d'Aude**

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans les conditions de forme et délais prévus à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président.

**COMMISSION SENIORS**

PV N° 23 du 13 Février 2020

Présents : Ms RONTES-DRIF-VALET

**FORFAITS**

DEPARTEMENTAL 2 B	<b>Amende TRAPEL P</b>	<b>42 € (1° forfait)</b>
DEPARTEMENTAL 4 A	<b>Amende RAZES OL 2</b>	<b>84 € (3° forfait - forfait général)</b>
DEPARTEMENTAL 4 B	<b>Amende NAUROUZE LAB 4</b>	<b>84 € (3° forfait - forfait général)</b>
DEPARTEMENTAL 4 C	<b>Amende COURSAN EC2</b>	<b>53 € (2° forfait)</b>

**TIRAGE DES COUPES SENIORS**

Le tirage des coupes Lopez, Favre et des Réserves aura lieu le jeudi 20 février 2020 à 18h45 au siège du District de l'Aude.

Les clubs concernés sont invités à y participer.

**REPROGRAMMATION**

Les matchs des 15 et 16 février qui ne se joueront pas pour cause de terrain impraticable seront automatiquement reprogrammés par la commission le 23 février 2020 si les clubs ne sont pas concernés par une rencontre ci-dessous.

**Le 23 FEVRIER 2020****COUPE LOPEZ**

GRUISSAN - UF LEZIGNAN OU FC BRIOLET

**DEPARTEMENTAL 1**

PEXIORA - LIMOUX

**DEPARTEMENTAL 2 A**NAUROUZE LAB 2 – CHALABRE  
US MONTAGNE NOIRE– ALZONNE**DEPARTEMENTAL 2 B**

CONQUES 2 - VILLEGLY

**DEPARTEMENTAL 3 A**SALLES SUR L HERS - LE COUGAING  
ST PAPOUL 2 – NAUROUZE LAB 3  
MAS STES PUELLES – ST MARTIN L  
SOUILHE - LES MARTYS**DEPARTEMENTAL 4 B**ST MARTIN L 2 - CASTELNAUDARY 3  
MONTREAL OL - MAS STES PUELLES 2**Le président de la commission**

**COMMISSION JEUNES A 11**

Réunion du 13 février 2020

*Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

**Présents :** M MANI, BONNET, AKLI

**➤ Courriers****➤ Amendes Diverses**

1<sup>er</sup> forfait U15 – CUXAC D'AUDE = **37€**

**➤ MISE A JOUR CALENDRIER****Catégorie U17 D1:**

CARCASSONNE FAC / FOIX FC reportée en semaine avant le mercredi 25 mars dernier délai

GCSM / FC BRIOLET reportée le 23 février

**Catégorie U17 D1:**

CONQUES VILLEGLY / FC CORBIERES MEDIT reportée en semaine avant le mercredi 25 mars dernier délai.

**Catégorie U15 D1:**

GFPLM / TREBES FC reportée en semaine avant le mercredi 25 mars dernier délai

**Catégorie U15 D3 Poule A:**

GFPLM / FC DE LA MALEPERE 14 mars en attente du résultat challenge LOUBATIERES

**Catégorie U15 D3 Poule B:**

GCSM2 / UF LEZIGNANAIS reportée en semaine avant le mercredi 11 mars dernier délai

FC BRIOLET / GCSM2 reportée en semaine avant le mercredi 25 mars dernier délai

**RAPPEL REPORT DE MATCH**

La commission constate depuis quelques temps un certain laxisme et dérive néfastes pour la bonne gestion des compétitions de la part de certains clubs, de ce fait à compter de ce jour la commission décide qu'aucune demande non conforme à l'article 32 ne sera prise en compte.

Il est désagréable de constater que certains clubs demandent le report d'une rencontre deux à trois jours avant celle-ci.

**Extrait article 32 du règlement du District**

Les clubs peuvent demander diverses dérogations dix jours avant la rencontre, et les décisions sont laissées à l'appréciation de la Commission compétente ou du Comité de Direction.

Si cette dérogation n'est pas demandée dans un délai de 10 jours, elle devra obtenir l'accord du club adverse.

En cas de désaccord, s'il s'agit d'un match-aller, la rencontre pourra être inversée par la commission compétente.

En ce qui concerne les matches retour, le club recevant devra trouver un terrain de substitution.

**Procédure pour reporter une rencontre :**

- 1) le club demandeur devra aviser le club adverse et le District,
- 2) le club adverse devra donner sa réponse au club demandeur et le District,
- 3) La réponse du club adverse devra parvenir 10 jours avant la date de la rencontre au District.

## Challenge LOUBATIERES

### Reprogrammation rencontre non jouée du 1 février:

U17 – FC BRIOLET / LIMOUX

Cette rencontre devra se jouer avant le mercredi 4 mars dernier délai.

U15 – FC DE LA MALEPERE / TREBES FC

Reprogrammée le samedi 22 février 15 heures.

### Tirage 1/4 Finale

Les rencontres auront lieu le **samedi 14 mars 2020 à 15h00** sur le terrain du club nommé premier.

#### Catégorie U17:

Match 1 - CASTELNAUDARY 2 / UF LEZIGNANAIS

Match 2 - GCSM / FC BRIOLET ou LIMOUX

Match 3 – ENT GRAND MALEPERE / FC CORBIERES MEDIT

Match 4 – HT MINERVOIS / CONQUES VILLEGLY

#### Catégorie U15:

Match 1 – CUXAC D'AUDE / FC BRIOLET

Match 2 – US CONQUES VILLEGLY / FC de la MALEPERE ou TREBES FC

Match 3 – LIMOUX / TRAPEL PENNAUTIER

Match 4 – MJC GRUISSAN / GCSM 2

### Tirage 1/2 Finale

Les rencontres auront lieu le **samedi 18 avril 2020 à 15h00** sur le terrain du club nommé premier.

## Catégorie U17 :

Match 2 / Match 3

GCSM ou FC BRIOLET ou LIMOUX / ENT GRAND MALEPERE ou FC CORBIERES MEDIT

Match 1 / Match 4

CASTELNAUDARY 2 ou UF LEZIGNANAIS / HT MINERVOIS ou CONQUES VILLEGLY

## Catégorie U15 :

Match 2 / Match 3

CONQUES VILLEGLY ou FC MALEPERE ou TREBES FC / LIMOUX ou TRAPEL PENNAUTIER

Match 4 / Match 1

MJC GRUISSAN ou GCSM 2 / CUXAC D'AUDE ou FC BRIOLET

## **RAPPEL :**

**Le challenge LOUBATIERES est exclusivement réservé aux équipes évoluant en championnat district. Pour la participation des joueurs CF règlement du CHALLENGE**

## **Coupe de l'Aude**

Les 1/2 Finales de la Coupe de l'Aude auront lieu le **samedi 14 mars 2020 à 15h00**

*Le président de la Commission*



**COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION**

BO N°23 du 13 février 2020

Présents : M. PITIE – M. TISSEYRE - M. BOUDET

⇒ Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la Commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumises.

**CATEGORIE U<sub>13</sub>****COUPE DE L'AUDE**

Les 1/4 de finale se dérouleront le samedi 14 mars 2020 sur le terrain du premier club nommé :

- F.C. Briolet 1 – Groupement Fresquel-Cabardès 1
- Groupement Corbières Sud Minervois 2 – F.A. Carcassonne 1
- S.C. Narbonne Montplaisir 1 – F.C. Trapel-Pennautier 1

**CHALLENGE PEYTAVY**Les 1/8<sup>ème</sup> de finale du Challenge PEYTAVY se dérouleront le samedi 14 mars 2020 sur le terrain du premier club nommé :

- U.S. Conques 2 – F.U. Narbonne 1
- F.C. Trapel-Pennautier 3 – F.C. Briolet 2
- S.C. Narbonne Montplaisir 3 – F.C. Corbières Méditerranée 1
- U.F.C. Narbonne 1 – S.C. Narbonne Montplaisir 2
- Entente 3S. 1 – F.C. Trèbes 1
- Groupement Fresquel-Cabardès 2 – Entente Arzens/Alzonne 2
- Quillan F.A.H.V.A. 1 – G.F. Piège-Lauragais-Malepère 1
- Entente Arzens/Alzonne 1 – F.C. Trèbes 2

**FORFAITS EN CHALLENGE PEYTAVY**

Forfait de Limoux F.C. 2 du 08/02/2020 : 15€ d'amende à chaque club conformément au règlement

**MATCHS DE RATTRAPAGE**

Les matchs en retard suivant sont programmés le samedi 14 mars 2020 :

- F.A. Carcassonne 2 – U.F. Lézignan 1 (Départementale 2)
- Entente Coursan/Clape 1 – F.U. Narbonne 2 – Luc F.C. 1 – Olympique Haut-Minervois 1 (Départementale 3, Poule C)
- E.S. Fanjeaux 1 – F.C. Malepère 1 (Départementale 4, Poule A)
- F.C. Malepère 2 – F.C. Limoux 2 (Départementale 4, Poule A)
- F.F. Bassin Carcassonnais 1 – U.S. Montagne Noire 2 (Départementale 4, Poule A)
- F.C. Corbières Méditerranée 2 – E.S. Malves 1 (Départementale 4, Poule B)
- U.S. Montagne Noire 1 – Groupement Corbières Sud Minervois 3 (Départementale 4, Poule B)

**FORFAIT GENERAL DU F.C. VILLEGLY (DEPARTEMENTALE 4, POULE B)**

La commission du Football Animation enregistre avec regrets le forfait général du F.C. Villegly (Départementale 4, Poule B) : amende de 40 € conformément au règlement en vigueur

**MODIFICATION DE LA DEPARTEMENTALE 4 / POULE B**

Suite à la demande du Groupement Corbières Sud Minervois 3, la commission du Football Animation remplace l'équipe du F.C. Villegly par le G.C.S.M. 3. Le calendrier a été mis à jour sur le site internet du District de l'Aude de Football.

Le match S.C. Narbonne Montplaisir 4 – G.C.S.M. 3, non prévu au début de la compétition, est à programmer. Les deux clubs peuvent s'entendre pour programmer ce match en semaine s'ils le désirent en informant la commission de la date choisie.

**MODIFICATION DE LA DEPARTEMENTALE 3 / POULE C**

Suite à la rétrogradation du Groupement Corbières Sud Minervois 3 en départementale 4, le calendrier de la poule a été modifié (poule de 7 équipes). Le calendrier a été mis à jour sur le site internet du District de l'Aude de Football.

Le match S.C. Narbonne Montplaisir 3 – U.S. Minervois 1, non prévu au début de la compétition, est à programmer. Les deux clubs peuvent s'entendre pour programmer ce match en semaine s'ils le désirent en informant la commission de la date choisie.

**DEPARTEMENTALE 1****F.A. Carcassonne 1 – Pyrénées Ariègoises Football**

Suite aux différents rapports parvenus au District concernant le match F.A.C. 1 – P.A.F. en Départementale 1, joué le 01/02/2020 au stade de Grèzes, la commission du Football Animation, après audition de Madame l'arbitre, du Conseiller Technique Départemental D.A.P ainsi que du responsable de la commission Football Animation officiant en tant que délégué lors de cette rencontre, décide de rejeter la réclamation non appuyée d'après match du P.A.F.

Si la commission souligne le faible niveau d'arbitrage, aucune de ces erreurs ne justifie un favoritisme pour l'une ou l'autre des équipes. La commission fustige les comportements inappropriés autour des terrains dans cette catégorie d'âge et réitère son appel aux clubs sur leurs responsabilités quant aux comportements exubérants des parents et des responsables d'équipes.

Le score du match 6-3 est entériné par la commission.

**DEPARTEMENTALE 2**

Forfait de Quillan F.A.H.V.A. le 08/02/2020 : amende de 15 € conformément au règlement en vigueur

**CATEGORIES U11****RAPPEL**

Les défis techniques font partie intégrante de l'offre de pratique de la catégorie U11. Comptant sur la participation des éducateurs, merci aux clubs de faire parvenir les feuilles de présences correspondantes au District : défi jonglerie pieds alternés et défi conduite-tir.

**MODALITES DES DEFIS TECHNIQUES**

La commission du Football Animation rappelle les modalités des défis techniques de la seconde phase.

Vos équipes participent en fonction des calendriers diffusés à des critères à 3 ou 4 équipes.

**Si votre équipe participe à un critérium à 3 équipes**, vous effectuez durant le temps de repos au **défi jonglerie pieds alternés** avec la feuille de présence correspondante :



### FEUILLE DE PRESENCE U10 / U11

Date :	Votre équipe :	Phase :	Poule :
Lieu :		1 - 2 - 3	A - B - C - D - E - F - G - H - I - J - K

### COMPOSITION D'EQUIPE

☒ capitaine Éducatrice / Éducateur	NOM	PRENOM	N° DE LICENCE	CATEGORIES (cocher la case appropriée)		DEFI JONGLERIE				Total Meilleur essai Pieds + meilleur essai tête = 40 maximum Départ au sol pour les U11 obligatoire
				U10 2010	U11 2009	Pieds Objectif = 30		Tête Objectif = 10		
						Essai 1	Essai 2	Essai 1	Essai 2	
☐ 1 (GB)										
☐ 2										
☐ 3										
☐ 4										
☐ 5										
☐ 6										
☐ 7										
☐ 8										
☐ 9										
☐ 10										
☐ 11										
☐ 12										
Feuille de match à remplir et à laisser au club organisateur à l'issue du critérium - Tous les enfants doivent avoir le même temps de jeu - Faire en sorte que chaque joueur débute une rencontre						TOTAL EQUIPE				
						MOYENNE DE L'EQUIPE (= total équipe divisé par nombre de joueurs)				

DISTRICT DE L'AUDE DE FOOTBALL  
7 Rue Haute - BP 1037 - 11 860 CARCASSONNE CEDEX 9  
tél : 04.68.47.39.60 - [secretariat@auda.fff.fr](mailto:secretariat@auda.fff.fr) - [www.auda.fff.fr](http://www.auda.fff.fr)

Le départ du ballon est obligatoirement au sol pour les joueurs de la catégorie U11.  
Possibilité de lever le ballon à la main pour les joueurs de la catégorie U10.

Vous totalisez le total de votre équipe et divisez par le nombre de joueurs présents pour obtenir votre moyenne d'équipe. L'équipe qui a la meilleure moyenne remporte le défi.

Si votre équipe participe à un critérium à 4 équipes, vous effectuez durant le temps de repos au défi conduite-tir avec la feuille de présence correspondante :



## FEUILLE DE PRESENCE U10 / U11

Date :	Votre équipe :	Phase :	Poule :
Lieu :		1 - 2 - 3	A - B - C - D - E - F - G - H - I - J - K

### COMPOSITION D'EQUIPE

☑ capitaine Éducatrice / Éducateur Éducatrice / Éducateur	NOM	PRENOM	N° DE LICENCE	CATEGORIES (cocher la case appropriée)		DEFI CONDUITE-FRAPPE		Total
				U10 2010	U11 2009	Conduite	Frappe	
						Parcours réalisé en moins de 15 secondes = 1pt	Non-cadré ou montants = 0 But = 1 point But sur côtés = 2 points	
<input type="checkbox"/> 1 (GB)								
<input type="checkbox"/> 2								
<input type="checkbox"/> 3								
<input type="checkbox"/> 4								
<input type="checkbox"/> 5								
<input type="checkbox"/> 6								
<input type="checkbox"/> 7								
<input type="checkbox"/> 8								
<input type="checkbox"/> 9								
<input type="checkbox"/> 10								
<input type="checkbox"/> 11								
<input type="checkbox"/> 12								
Feuille de match à remplir et à laisser au club organisateur à l'issue du critérium - Tous les enfants doivent avoir le même temps de jeu - Faire en sorte que chaque joueur débute une rencontre						TOTAL EQUIPE		
						MOYENNE DE L'EQUIPE (= total équipe divisé par nombre de joueurs)		

DISTRICT DE L'AUDE DE FOOTBALL  
7 Rue Haute - BP 1037 - 11 860 CARCASSONNE CEDEX 9  
tél : 04.68.47.39.60 - [secretariat@auda.ff.fr](mailto:secretariat@auda.ff.fr) - [www.auda.ff.fr](http://www.auda.ff.fr)

Le parcours est à installer avant le début des rencontres selon le schéma indiqué.

**Défi par équipes**

**Thème du défi : conduite-tir**

**U11**

On a le ballon	Conserver/Progresser	Déséquilibrer/Finir
On n'a pas le ballon	S'opposer à la progression	S'opposer pour protéger son but

**Matériel**

**Effectif**

Partie	Tâche	Durée	Descriptif	Éléments pédagogiques		
Exercice Analytique	<b>Objectifs :</b> Améliorer les tirs But : Marquer un but avec précision après avoir effectué le parcours en moins de 15 sec. <b>Consignes :</b> Les joueurs des 2 équipes passent alternativement dans l'ordre des n° de maillot (Gardiens y compris). Le chronomètre est déclenché dès que le joueur touche le ballon (plots bleus) Le joueur doit effectuer le parcours en moins de 15 secondes sans toucher un plot. Si un joueur touche un plot, il recommence le parcours du début. Le joueur frappe à la cage en-dehors de la surface en passant à l'extérieur des piquets.	12 à 15'		<b>Système de points :</b> Parcours effectué en moins de 15 secondes = 1 point But marqué = 1 point But marqué entre le poteau et le piquet = 2 points Tir sur les montants ou hors-cadre = 0 point <b>Méthode Pédagogique</b> DIRECTIVE Expliquer - Démontrer - Faire répéter les gestes Veiller à ... Changer de rythme après les plots Prendre l'information dans le but avant la frappe Décider d'une zone cible dans le but (ex. en bas à droite) Ajuster ses appuis avant la frappe (raccourcir) Positionner le pied d'appui au niveau du ballon Viser un point précis entre le pied et le ballon Chercher la précision avant la force Placer ses épaules au dessus du ballon et verrouiller sa cheville		
	<b>Traçage :</b> 1 - Installer 2 piquets à l'intérieur de la cage, plantés sur la ligne de but, à 1m de chaque poteau 2 - Installer 2 piquets situés 2m devant la surface et décalés de 2m de l'axe des poteaux 3 - Installer les plots de départs (bleus) dans l'axe de la cage, 1m devant les piquets 4 - Installer les plots rouges en respectant 2m d'intervalles entre chaque plots					
	<b>L'équipe avec la meilleure moyenne de points (nombre total de points / nombre de joueurs) remporte le défi</b>					

Le parcours s'effectue en fin d'échauffement, avant le début du premier match. Chaque joueur passe dans l'ordre de son numéro de maillot (gardiens de buts y compris) en alternant un joueur de chaque équipe.

Le joueur marque 1 point s'il effectue le parcours en moins de 15 secondes et sans toucher de plots. Il marque 1 point supplémentaire s'il marque le but ou 2 points supplémentaires s'il marque entre le poteau et le piquet installé sur la ligne de but.

L'équipe qui obtient la meilleure moyenne remporte le défi.

Le défi conduite-tir est à effectuer une seule fois par matinée.

**Le Président de la Commission  
M. Gérard PITIE**



**COMMISSION DES FEMININES**

PV N° 23 du 13 février 2020

**Présents** ; Mme ROYER, Mr GONZALEZ,

**Excusé** : Mr VIVO

Après approbation du dernier procès-verbal, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumises.

**JOURNEES DES 15 ET 16 FEVRIER 2020**

**D2**

Fanjeaux - Villegly

**1/4 de Finale coupe de l'Aude à 11**

Naurouze Labastide / Carcassonne Foot Féminin

**FUTSAL**

Le Challenge départemental Futsal féminin seniors se déroulera

***Le 23 février 2020 de 9h à 17h***

***Au gymnase Charles Cros à CARCASSONNE***

Le vainqueur sera qualifié pour le Challenge régional Futsal féminin seniors

**Pensez à vous inscrire avant le jeudi 20 février 14h.**

**FMI U15F CHAMPIONNAT**

**A partir du 06/02/2020, les équipes qui n'utiliseront pas la FMI auront match perdu**

**Coupe de l'Aude U12F et U15F**

**La commission du Football Féminin procédera au tirage au sort des Coupes de l'Aude Féminines, le jeudi 27 Février à 18h30 au siège du District de l'Aude de Football (7 rue Haute à Carcassonne).**

Les 1/2 finales se dérouleront le samedi 16 mai 2020 sous forme de critères à 4 équipes dans chaque catégorie.

L'équipe gagnante du critérium se qualifiera pour la finale de la Coupe de l'Aude qui se déroulera le samedi 30 mai 2020.

Comme lors du tour précédent, en cas d'égalité, les équipes seront départagées selon l'épreuve de jonglerie.

Suite aux quarts de finale qui se sont déroulés le samedi 8 février 2020, les équipes qualifiées sont :

**U15F :**

- Entente S.C. Narbonne Montplaisir/Luc FC
- Entente Naurouze/Labastide
- E.S. Malves
- F.C. Corbières Méditerranée
- F.C. Trapel-Pennautier
- F.F. Bassin Carcassonnais 1
- F.F. Bassin Carcassonnais 2
- F.U. Narbonne

**U12F :**

- Entente Clape/Coursan
- F.C. Corbières Méditerranée
- F.C. Malepère
- F.C. Trapel-Pennautier
- F.F. Bassin Carcassonnais
- Groupement Football Piège-Lauragais-Malepère
- M.J.C. Gruissan F.C.
- Olympique Haut-Minervois



## TIRAGE DES COUPES A11 F ET A8 F SENIORS

Les tirages des demi- finales coupes féminines à 11 et à 8 auront lieu **le jeudi 20 février 2020 à 18h30 au siège du District de l'Aude.**

Les clubs concernés sont invités à y participer.

## CALENDRIER U6F-U9F

La commission du Football Féminin enregistre le forfait du Football Clape Méditerranée dans cette catégorie. Les clubs ont été informés par email du changement de calendrier.

Pour rappel, le prochain plateau du samedi 29 février à Pennautier est ouvert aux non-licenciées nées entre 2014 et 2011.



## LE CALENDRIER U6F-U9F

COMPOSITION DE LA POULE U6F-U9F	
F.C. CORBIERES MEDITERRANEE 1	F.C. TRAPEL-PENNAUTIER 1
U.S. CONQUES 1	F.U. NARBONNE 1
U.S. CONQUES 2	F.U. NARBONNE 2
G.F. PIEGE-LAURAGAIS-MALEPERE 1	

DATES	FORMAT DU PLATEAU	CLUB ORGANISATEUR
Samedi 01 Février 2020	Plateau + jeu n°1	G.F.P.L.M Stade des Pyrénées - Bram
Samedi 29 Février 2020	Plateau + jeu n°1	F.C. TRAPEL-PENNAUTIER Stade de Pennautier
Samedi 7 mars 2020	FESTI-FOOT	CORBIERES MEDITERRANEE Port-la-Nouvelle
Samedi 14 Mars 2020	Plateau + jeu n°2	CORBIERES MEDITERRANEE Port-la-Nouvelle
Samedi 21 mars 2020	FESTI-FOOT	F.U. NARBONNE à déterminer - Narbonne
Samedi 28 mars 2020	Plateau + jeu n°3	G.F.P.L.M Stade des Pyrénées - Bram
Samedi 25 avril 2020	FESTI-FOOT	U.S. CONQUES Stade municipal - Conques
Samedi 2 Mai 2020	Plateau + jeu n°2	F.C. TRAPEL-PENNAUTIER Stade Villemoustaussou
Samedi 9 Mai 2020	FESTI-FOOT	F.U. NARBONNE Stade Saint-Salvayre - Narbonne
Samedi 16 Mai 2020	Plateau + jeu n°3	U.S. CONQUES Stade municipal - Conques
Samedi 23 Mai 2020	RASSEMBLEMENT FIN DE SAISON	

DATE SOULIGNEE EN VERT	JOURNEE PROMOTIONNELLE FOOTBALL FEMININ	Des joueuses non-licenciées ont le droit de participer Objectif : 1 licenciée = 1 copine invitée
------------------------	---	--

**Le rendez-vous des équipes est fixé à 10h00.**

**Début des rencontres à 10h30.**

**Calendrier publié le 12/02/2020**

La Présidente de la commission